

AVIS SUR LE PROJET DE PLU DE BADEN REVISION GENERALE

L'an deux mille vingt-trois , le **mardi 20 juin 2023 à 9h00**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 13 juin 2023 s'est réuni 8 boulevard des îles, 56000 VANNES sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
M. Ronan LE DÉLÉZIR	1 ^{er} Vice-Président
Mme Anne GALLO	2 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-José LE BRETON	3 ^{ème} Vice-Présidente
M. Patrick CAMUS	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Nathalie COURTRAI	
M. Simon UZENAT	

Absents excusés :

M. Luc LE TRIONNAIRE	4 ^{ème} Vice-Président
M. Paul BARRET	
Mme Gaëlle FAVENNEC	
Mme Sylvie SCULO	

Procuration :

Gaëlle FAVENNEC donne procuration à David LAPPARTIENT
Sylvie SCULO donne procuration à Simon UZENAT

Etaient également présents :

Mme Muriel HASCOËT (directrice)
Mme Sophie GIRAUD (responsable du pôle développement territorial)
M. Ronan PASCO (Responsable du pôle mer et littoral)
Mme Marie TAVENNEC (Responsable administrative et financière)

AVIS SUR LE PROJET DE REVISION DU PLU DE LA COMMUNE DE BADEN

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 132-7, L. 132-11, L. 132-13 et L. 153-16 ;

VU le Code de l'Environnement et notamment l'article L. 333-1 ;

VU le projet de révision du PLU de la commune de BADEN ;

VU la délibération n°2015-07 du Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, réuni le 26 janvier 2015 et donnant délégation au Bureau pour émettre les avis sollicités ;

VU la délibération du 18 septembre 2017, le Conseil municipal de BADEN approuvant la Charte du Parc et confirmant l'adhésion au syndicat mixte de gestion, concrétisant ainsi l'adhésion de la Commune à la Charte du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan.

Considérant que, conformément à l'article L.153-16 du code de l'urbanisme, le projet de PLU de la commune de BADEN a été transmis par mail au Parc naturel régional du Golfe du Morbihan le 15 mai 2023, et que celui-ci dispose d'un délai de trois mois pour donner son avis en tant que personne publique associée ;

Il est proposé de prendre connaissance de l'avis formulé par la commission urbanisme du Parc, réunie le 7 juin 2023, joint en annexe. Elle propose un avis favorable au projet de PLU de la commune de Baden, assorti de deux recommandations et de dix remarques.

Les recommandations portent sur des engagements des communes à traduire, à travers les politiques qu'elles mènent, les orientations et mesures de la charte. Ces recommandations portent sur :

- La gestion des franges urbaines, des limites intangibles à l'urbanisation et la préservation des trames naturelles aux cœurs des secteurs urbains en extension ;
- Le renforcement des performances énergétiques et environnementales des constructions et des aménagements dans les principaux secteurs d'OAP en extension en particulier ;

Les remarques portent principalement sur le contenu du rapport de présentation. Il sera donc à compléter. Ces observations portent sur :

- L'actualisation du rapport de présentation suite à l'adhésion et au classement de Baden en Parc naturel régional et l'analyse de la traductions des engagements communaux à mettre en œuvre la charte de Parc ;
- L'actualisation des données naturaliste en site N2000 mais aussi à l'échelle communale en intégrant les connaissances acquises dans le cadre de l'implication communale dans la démarche ABC et la mise en place de mesures visant à protéger des espaces menacées connues pour être présentes sur le territoire communal ;
- La prise en compte du « paysage emblématique » et des plans de paysage « Campagne de transition » et « renouveau de la végétation arborée du Golfe » ;
- Des compléments sur le potentiel foncier pour le parc d'activité de Nautiparc existant notamment ;
- L'évaluation et la maîtrise des impacts des aménagements des points de vue de la Pointe de Locmiquel et à Proh Jakez susceptibles d'impacter des habitats d'intérêt communautaire, voire d'engendrer la destruction d'espèces protégées ;

- La prise en compte de la trame verte et bleue, des milieux et éléments tels que les haies, les arbres isolés, les zones humides et les cours d'eau ;
- La gestion des eaux pluviales en particulier dans les deux principaux secteurs de développement situés à l'entrée est du bourg ;
- Des compléments sur les qualités constructives et architecturales du bâti ;
- L'actualisation des données économiques et d'occupation des sols des activités agricoles et conchyliques ;
- L'actualisation des données touristiques.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical décide à l'unanimité d' :

- Émettre un avis favorable sur le projet de PLU arrêté de la commune de BADEN, assorti de deux recommandations et de dix remarques (voir annexe).

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT